

# commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 4 c) de l'ordre du jour

CX/EXEC 09/63/5

Novembre 2009

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Soixante-troisième session*

*Siège de l'OMS (Genève), 8-11 décembre 2009*

### AVANT-PROJET DE PLAN GÉNÉRAL D'ACTIVITÉS POUR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

**(PRÉPARÉ PAR L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE  
AVEC LE CONCOURS DE LA FAO ET DE L'OMS)**

#### Généralités

1. Le Comité a rappelé que, à sa trente et unième session, la Commission<sup>1</sup> avait invité les délégations australienne et néo-zélandaise à élaborer un document de travail succinct expliquant de manière plus approfondie leur proposition de plan général d'activités pour le Codex, qui pourrait présenter un plan de mise en œuvre obligatoire aux organisations de tutelle, afin d'assurer les fonds nécessaires pour le fonctionnement durable de la Commission du Codex Alimentarius.
2. Le Membre pour le Pacifique Sud-Ouest, s'exprimant au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, a présenté le document de travail. Le Comité a noté que le Plan d'activités proposé établirait des liens entre les plans à moyen terme de la FAO et de l'OMS et la Vision stratégique du Codex Alimentarius (Partie 1), donnerait des exemples sur le montant des ressources à dépenser selon le type d'activité et fournirait des indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus par ces activités (Partie 2). Il a aussi été signalé que l'élaboration d'un tel plan d'activités serait pertinente et arriverait en temps utile, étant donné la réforme en cours de la FAO axée vers un processus de budgétisation fondé sur les résultats. Le Comité a remercié l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour ce travail et a appuyé dans l'ensemble son orientation.
3. Le Secrétariat du Codex a pris note que le nouveau système de budgétisation de la FAO fondé sur les résultats de la FAO nécessiterait des activités très semblables à celles proposées dans le plan d'activités et a exprimé son intérêt pour cette proposition, tout en attirant l'attention sur le risque de chevauchement des travaux. Il a par ailleurs mentionné que si le plan d'activité devait avoir une incidence sur le budget pour l'exercice biennal 2012-13 qui doit être examiné par la Conférence de la FAO et l'Assemblée mondiale de la santé au printemps 2011, il devrait être mis au point sur deux sessions du Comité exécutif (décembre 2009 et juin 2010).

<sup>1</sup> Alinorm 08/31/REP paragraphes 114 à 121, trente et unième session de la Commission du Codex Alimentarius.

4. Le Représentant de la FAO a confirmé par ailleurs la réforme en cours du système de programmation et de budgétisation de l'Organisation dont le concept était très semblable, et a noté que, conformément aux dernières indications, le Programme du Codex contribuerait à l'Objectif stratégique D, « *Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire* ».

5. Le Représentant de l'OMS a indiqué que ce plan d'activité se révélerait utile dans la planification des activités du Codex et faciliterait la gestion fondée sur les résultats déjà mise en place au sein de l'OMS ; il a aussi recommandé de ne pas inclure trop de détails dans le plan d'activités et de choisir de bons indicateurs pour mesurer les résultats. Le Représentant a également noté que ce plan d'activités pourrait permettre une meilleure coordination dans la planification budgétaire de la FAO et de l'OMS en servant d'outil de communication uniforme de la part du Codex.

6. Les délégations australienne et néo-zélandaise ont peaufiné l'avant-projet de *Plan général d'activités* (appendice 1) et le modèle de *Dépenses du programme* en tenant compte des débats qui ont eu lieu lors de la soixante-deuxième session du Comité exécutif.

7. La raison d'être et les objectifs du Plan général d'activités sont les suivants:

- Fournir un cadre rigoureux et systématique pour estimer le besoin de ressources pour les activités et les programmes de la Commission;
- Définir clairement les liens entre les objectifs de haut niveau des organisations de tutelle (FAO et OMS) et les propres objectifs et priorités stratégiques de la Commission;
- Expliquer dans le détail les ressources allouées aux divers programmes, principalement pour les activités liées à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments;
- Reconnaître la contribution importante des membres à la réalisation du programme de travail de la Commission grâce aux arrangements avec les pays hôtes;
- Fournir les informations nécessaires aux membres du Codex pour leur permettre de contribuer à l'examen des questions de financement au niveau des organisations de tutelle.

#### **Notes explicatives pour l'Appendice 1 *Plan général d'activités***

8. La première partie du document décrit dans leurs grandes lignes la raison d'être et les objectifs du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius) et identifie les liens avec le Plan à moyen terme 2010 -2013 de la FAO et le Plan stratégique à moyen terme 2008 – 2013 de l'OMS.

9. La deuxième partie du document (*Plan général d'activités*) fournit un modèle pour estimer les coûts d'activités spécifiques entreprises par la Commission du Codex Alimentarius qui figurent déjà sur la liste au tableau 1 du Plan stratégique 2008-13 de la Commission. Aux fins du plan d'activités et dans l'intérêt d'appliquer un cadre simplifié, il est proposé que les estimations des coûts, dans le premier cas, soit restreinte aux activités énumérées sous l'objectif 1 du Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius, cela n'excluant pas l'extension à d'autres objectifs à un autre moment dans l'avenir. L'estimation des coûts au titre des activités 1.1 et 1.2 est particulièrement importante pour montrer le changement stratégique advenu dans les activités de la Commission qui, axées sur la sécurité sanitaire des aliments, sont maintenant réorientées vers des travaux non liés à la sécurité sanitaire des aliments.

10. Le *Plan général d'activités* devrait indiquer clairement les parties responsables ainsi que les liens entre chaque activité et les objectifs/résultats par unité des organes principaux dont relève le Codex. L'incorporation dans le *Plan général d'activités* des ressources allouées, des jalons et des indicateurs de performance fournira les informations nécessaires pour permettre aux membres du Comité exécutif de procéder à des examens plus détaillés des allocations budgétaires globales en regard des activités planifiées. En effectuant ces examens, le Comité exécutif pourra fournir au Secrétariat des avis en meilleure connaissance de cause s'agissant des allocations de ressources dans toutes ces activités, notamment pour déterminer, si nécessaire, quelles activités pourraient être reportées, voire interrompues, pour cause de financements insuffisants.

11. La troisième partie du document (*Dépenses du programme*) identifie les ressources financières qui ont été allouées à la Commission du Codex Alimentarius par les organes principaux ainsi que les recettes externes et les contributions des gouvernements hôtes. Nous considérons qu'il est important d'incorporer les contributions faites par les pays hôtes pour couvrir les dépenses de fonctionnement du programme afin de donner tant aux organes principaux qu'aux membres du Codex une estimation plus réaliste des coûts réels du Programme du Codex.

12. Les *Dépenses du programme* ont été révisées pour fournir un récapitulatif utile des dépenses mais pourraient être étendues à une date ultérieure lorsque ce modèle aura fait ses preuves. Le résumé d'une page des revenus et des dépenses sera un outil utile qui peut être utilisé comme présentation anticipée des dépenses estimées mais également comme méthode pour prévoir les dépenses futures, à l'intention des organes principaux et des membres. L'extension jusqu'à une date ultérieure pour permettre une identification plus claire de la répartition des coûts constituerait une méthode transparente pour cerner où sont effectuées les dépenses importantes et pourrait être utile à l'avenir quand des mesures de réduction des coûts seront exigées. Par exemple, quand il s'est agi, par le passé, de trouver les moyens de réaliser des économies, la suppression des sessions du Comité exécutif du Codex a été la seule option; moyennant une estimation plus détaillée des dépenses mise à la disposition du Comité exécutif et des membres de la Commission, on pourrait éventuellement identifier d'autres chapitres comptables permettant de faire des économies à l'avenir.

### ***Questions à examiner***

13. Le Comité exécutif est invité à examiner le cadre et la structure du Plan général d'activités proposé aux Annexes 1 et 2 et d'examiner les points suivants:

- i. La présentation révisée du Plan général d'activités telle qu'elle figure en annexe ; et son applicabilité dans le cadre des processus de planification du budget de la FAO et de l'OMS;
- ii. La terminologie appropriée à utiliser en ce qui concerne les mesures/objectifs ou les indicateurs de performance et l'identification de mesures/cibles/indicateurs de performance et les moyens de vérification.
- iii. Les prochaines étapes pour faire avancer le cadre et les concepts comme base pour assurer un financement durable pour les programmes et les activités de la Commission du Codex Alimentarius;
- iv. Comment le *Plan général d'activités et le modèle de dépenses du programme* peuvent-ils être utilisés pour engager plus activement les membres de la Commission dans les débats relatifs aux questions de financement du Codex lors des réunions des organes principaux compétents.

### **Appendice 1**

#### **Plan général d'activités du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)**

Le présent document établit un Plan général d'activités pour la Commission du Codex Alimentarius harmonisant les objectifs stratégiques des organes principaux de la FAO et de l'OMS ainsi que de la Commission et incorpore une liste d'activités planifiées assorties d'une répartition clairement définie des ressources allouées et des coûts.

#### **Vision stratégique**

*La Commission du Codex Alimentarius envisage une offre alimentaire mondiale assurant au consommateur un niveau de protection le plus élevé possible, notamment en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. À cette fin, la Commission élaborera des normes et textes correspondants reconnus au niveau international qui soient fondés sur des principes scientifiques et aient pour but de protéger la santé des consommateurs et d'instaurer des pratiques commerciales équitables, en vue de leur intégration dans les règlements nationaux et de leur application au niveau du commerce international.*

## Harmonisation avec les plans FAO/OMS à moyen terme

Dans le cadre des objectifs stratégiques de la FAO, les résultats de l'Organisation sont plus spécifiques et indiquent les résultats attendus sur une période de quatre ans – pour lesquels la FAO sera tenue responsable – de l'adoption et de la mise en application par les États Membres et les partenaires des produits et services de la FAO. L'identification des résultats de l'Organisation s'applique aussi aux objectifs fonctionnels. Les objectifs et les résultats sont présentés à la Section IV du plan stratégique et décrits en détail dans le Plan à moyen terme 2010-2013<sup>2</sup>.

*L'objectif stratégique* de la FAO auquel le Secrétariat du Codex contribue est:

### **Objectif stratégique D1: Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire**

Dans cet objectif stratégique, un certain nombre de *résultats organisationnels* à l'appui de l'objectif stratégique ont été définis. Les résultats organisationnels auxquels le Secrétariat du Codex contribue sont les suivants:

**Résultat organisationnel D1** – Normes nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale et recommandations pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale;

**Résultat organisationnel D2** – Cadres institutionnels, de politique et juridiques pour la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments qui soutiennent une approche basée sur l'ensemble de la filière alimentaire;

**Résultat organisationnel D3** – Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace les programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, en conformité avec les normes internationales;

**Résultat organisationnel D4** – Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché.

Le *Résultat par unité* duquel le Secrétariat du Codex est l'unique responsable est le *Résultat par unité D0106: Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius en conformité avec son plan stratégique*.

Les résultats par unité connexes sont les suivants:

D0107 – Développement et diffusion des avis scientifiques sur les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments d'importance internationale à l'exception de celles liées aux pesticides et à leurs résidus;

D0108 – Spécifications techniques pour les pesticides développées et avis scientifiques fournis sur les limites maximales de résidus ou les pesticides dans les aliments;

D0109 – Développement d'avis scientifiques sur les questions liées à la nutrition d'intérêt international.

Le principal objectif stratégique de l'OMS<sup>3</sup> auquel les activités du Codex contribuent est l'Objectif stratégique 9:

---

<sup>2</sup> Éléments pour le projet de Cadre stratégique, le Plan à moyen terme 2010-2013, et le Programme de travail et budget 2010-2011, Conseil de la FAO, CL 136/16.

<sup>3</sup> Plan stratégique à moyen terme 2008-2013 de l'OMS.

**Objectif stratégique 9: Améliorer la nutrition, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire tout au long de la vie pour favoriser la santé publique et le développement durable.**

Dans le cadre de cet objectif stratégique, le résultat attendu à l'échelle de l'Organisation pertinent est le 9.2:

9.2 Normes, y compris les références, les besoins, les priorités en matière de recherche, les directives, les manuels de formation et les normes, produits et transmis aux États Membres afin d'accroître leur capacité d'évaluer et de faire face à toutes les formes de malnutrition ainsi qu'aux maladies zoonotiques et non zoonotiques, et de promouvoir des pratiques alimentaires saines.

Parmi les résultats attendus à l'échelle de l'Organisation, il y en a un certain nombre pour 2010-2011 qui contribuent directement au travail du Codex et relèvent de la responsabilité du Département Sécurité sanitaire des aliments, zoonoses et maladies d'origine alimentaire:

- Avis scientifiques, orientations techniques, protocoles, priorités en matière de recherche, manuels et évaluations produits à l'appui de normes et de la fixation de normes et dans le but d'augmenter les capacités des États Membres à évaluer et prévenir toutes les formes de maladie d'origine alimentaire et à y faire face.
- Directives sanitaires stratégiques et appui fournis à la Commission du Codex pour renforcer ses activités et la participation de ses Membres.
- Appui fourni aux États Membres pour leur participation à des activités normatives internationales (Codex).

**Gouvernance<sup>4</sup>**

Pour favoriser la concrétisation de la vision stratégique et des objectifs stratégiques des organes principaux, la Commission du Codex Alimentarius doit prendre des mesures conjointement avec ses organisations principales et avec ses membres. La Commission continue à appeler instamment la FAO et l'OMS à mobiliser des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Les autres rôles clés de ces organisations sont de prêter des avis scientifiques à la demande de la Commission du Codex Alimentarius et d'apporter une assistance technique aux pays membres en développement afin de permettre à ceux-ci de participer effectivement au processus d'élaboration de normes et de renforcer leurs capacités pour mettre en place des systèmes efficaces de contrôle des aliments. La Commission a pleinement conscience des efforts consentis par ses membres, en particulier par ceux d'entre eux qui prêtent un soutien, notamment financier, à ses travaux, comme par exemple les gouvernements hôtes des organes subsidiaires ou les pays contribuant à des programmes extrabudgétaires de la FAO et de l'OMS, notamment la contribution au projet de fonds fiduciaire FAO/OMS pour le renforcement de la participation des pays en développement au Codex. En étroite collaboration avec les partenaires susmentionnés, la Commission se concentrera sur les objectifs et les activités du Plan stratégique 2008-2013 pour appliquer sa vision stratégique.

---

<sup>4</sup> Adapté du Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius – Objectifs stratégiques et responsabilités partagées, page 3.

## Partie 2

## Appendice 1

## Plan général d'activités [Exemple]

<b>Intitulé de l'activité</b>	Examiner et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des aliments
<b>Identification de l'activité</b>	1.1
<b>Gestionnaire(s) chargé(s) de l'activité considérée [parties responsables]</b>	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH), Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF), Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRPDF), Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU), groupe de travail, groupes spéciaux et comités des produits pertinents
<b>Parrain de l'activité</b>	Secrétariat du Codex/Président de la Commission du Codex/gouvernements hôtes
<b>Objectif de la Commission du Codex Alimentarius<sup>5</sup></b>	Objectif 1- Promouvoir des cadres réglementaires cohérents
<b>Calendrier</b>	Activité permanente
<b>Résultat par unité FAO</b>	D0106 - <i>Mise en oeuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius en conformité avec son plan stratégique.</i>
<b>Objectif stratégique OMS</b>	Objectif 9 - Améliorer la nutrition, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire, tout au long de la vie pour favoriser la santé publique et le développement durable.

**SECTION 1: DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ**

Réviser et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, en tenant compte des progrès scientifiques et technologiques, afin de s'assurer qu'ils: mettent l'accent sur une approche horizontale, reposent sur une approche de la sécurité sanitaire des aliments fondée sur l'analyse des risques et applicable à la totalité de la filière alimentaire et reflètent les différences de situation à l'échelle mondiale afin de ne pas limiter plus que nécessaire les échanges internationaux, tout en respectant les objectifs fondamentaux de la Commission du Codex Alimentarius, compte dûment tenu des incidences techniques et économiques pour tous les membres, ainsi que des besoins spécifiques des pays en développement, notamment en matière d'infrastructures, de ressources et de capacités techniques et juridiques.

**SECTION 2: RESSOURCES ALLOUÉES À L'ACTIVITÉ [indiquer l'exercice biennal correspondant]**

			Part du budget global allouée à cette activité (en %)
<b>Recettes</b>	Contribution de la FAO	\$	
	Contribution de l'OMS	\$	
	Contributions des pays hôtes	\$	
	TOTAL	\$	
<b>Dépenses</b>		\$	
<b>Effectifs (cadre organique et services généraux)<sup>6</sup></b>	Effectifs actuels		

<sup>5</sup> Objectif – Cette section identifie le lien avec l'objectif correspondant du Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius.

<sup>6</sup> Équivalent temps plein.

*[Avant de conclure, le Comité exécutif devrait ouvrir un nouveau débat sur cette section dans le but de déterminer la terminologie appropriée à utiliser et d'identifier les indicateurs de performance relatifs à l'efficacité de l'activité].*

Activités principales	Indicateurs de performance relatifs à l'efficacité de l'activité
Service de secrétariat pour les organes subsidiaires du Codex pertinents, y compris liaison avec le(les) secrétariat(s) du(des) gouvernement(s) hôte(s).	
Faciliter le réexamen et l'élaboration de normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des aliments	
Traduction et distribution des documents de réunion.	
Préparation, distribution et traduction des rapports de réunions.	
Liaison avec des organes experts concernant la prestation d'avis scientifiques pour appuyer le travail des organes subsidiaires.	
Participation à l'Examen critique des nouvelles activités et de l'état d'avancement des travaux existants	

Indicateur de performance relatif à l'efficacité de l'activité (cibles)

Indicateur de performance relatif à l'efficacité de l'activité (cibles)

**Modèle de dépenses du programme**

**Entité de programme:** Codex Alimentarius  
**Entité résultat par unité de la** D0106  
**FAO:**  
**Entité du programme de** Objectif 9  
**l'OMS:**

**Recettes**

Crédits FAO

Crédits OMS

Réserve du Programme (report de  
l'exercice 2009-10)Recettes externes (ressources  
nouvelles en 2010-11)**Recettes totales**

\$

Prière d'indiquer l'origine des recettes  
externesLe montant total des recettes devrait  
être égal au montant total des coûts du  
programme

\$

Traitements des fonctionnaires  
du cadre organiqueTraitements des agents des  
services généraux**Dépenses de personnel<sup>7</sup>**Autres ressources humaines<sup>8</sup>Dépenses générales<sup>9</sup>Matériel durable<sup>10</sup>Facturation interne<sup>11</sup>

Frais de voyage

**Autres dépenses****Autres dépenses - Total partiel****Montant total des coûts du programme directs****Frais généraux****Montant total des dépenses du programme**

<sup>7</sup> Il peut être utile de fournir des informations supplémentaires concernant les effectifs et les classes correspondantes.

<sup>8</sup> Inclut consultants, personnel contractuel et heures supplémentaires du personnel des services généraux.

<sup>9</sup> Inclut le petit matériel et les dépenses générales de fonctionnement, les frais généraux et les frais d'hospitalité

<sup>10</sup> Inclut le matériel informatique et le mobilier.

<sup>11</sup> Inclut le personnel temporaire, la traduction, l'interprétation et l'impression, assurés par les unités compétentes du Siège de la FAO.